

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 décembre 2018 à 19 H

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Corine VALADE, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Rebecca HARRINGTON, M. Frédéric CHAUMET, M. Pierre ROBINET, Mme Hélène FOISSARD, M. Bernard DEBOISSY, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absent excusé : M. Jacques SALLEE qui a donné pouvoir à M. Pierre ROBINET, Mme Marie-Thérèse BARBIER qui a donné un pouvoir à M. Pierre DUSSIDOUR. Mme Nelly VERGEZ qui a donné pouvoir à Mme Corinne VALADE

M. William JUILLIEN arrivera en retard, il représente le conseil municipal à l'Assemblée Générale de l'Association des Amis du Patrimoine à Villebois-Lavalette.

Madame Hélène FOISSARD a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES 2018 CDC LAVALETTE TUDE DRONNE

Suite à l'examen du rapport de la CLECT du 8 novembre 2018, le conseil municipal doit valider le montant des AC 2018 qui intègrent la compétence communications électroniques.

Ces AC ne préjugent en rien des AC 2019.

Pour Villebois-Lavalette le montant est de 50 228.98 €.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Arrivée de Madame Corinne VALADE à 19 H 10.

DOSSIER AIDE SOCIALE

Demande de prise en charge d'un dossier d'aide sociale pour une partie de frais d'hébergement à l'EHPAD 16 Rue Jean Jaurès 86400 CIVRAY. Soit par jour 61.12 € (soit environ 1 900 € mensuel).

Le dossier sera envoyé au Conseil Départemental qui statuera directement, dès qu'ils auront reçu tous les éléments du dossier.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

BORNE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Comme évoqué à la dernière réunion du conseil municipal nous allons avoir sur le Champ de Foire une borne pour les véhicules électriques. La commune aura une participation non définie pour l'instant, pour la mise en place de ce matériel.

Deux véhicules pourront se brancher en même temps.

ARRIVEE DE MONSIEUR WILLIAM JUILLIEN A 19 H 15.

RECENSEMENT DE LA POPULATION/SERVICE INTERIM CENTRE DE GESTION

Nous devons créer deux postes d'agents recenseurs pour les mois de janvier et février 2019. De façon à éviter une affiliation à Pole Emploi et les difficultés administratives liées aux CDD, nous allons demander au Centre de Gestion de la Charente d'assurer la partie administrative et rémunération. Pour ce faire nous devons renouveler notre convention relative à l'intérim, signée en 2014. Le coût de ce service est de 5.90 % du traitement de base.

Validation pour la création de deux postes d'agents recenseurs en CDD pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet ;

Validation pour le renouvellement du service Intérim.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Depuis le 25 mai 2018 nous avons une obligation de démontrer à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) les mesures mises en place afin de prendre le plus grand soin des données que nous ont confiées les citoyens-usagers de nos services publics. Pour cela nous devons nommer un délégué à la protection des données informatiques.

Cette personne sera chargée de faire un inventaire des données, d'identifier les données personnelles traitées, de réaliser une étude d'impact sur la vie privée, de proposer un plan d'action avec rédaction de registre, sensibiliser les élus et les agents, proposer des préconisations propres à la sécurité juridique et traiter les demandes éventuelles des administrés en la matière.

L'ATD 16 propose un service mutualisé pour ses adhérents. Pour notre commune cela représente un coût de 400 € par an avec engagement de 3 ans.

De plus, nous devons réaliser l'adressage des rues et des maisons de la commune de manière numérique, avant la mise en place de la fibre. L'ATD nous aidera dans les différentes étapes de ce travail moyennant la somme de 500 €. Marie-Pierre fera la saisie du plan et des adresses (l'ATD cout journalier 300 € par jour de travail).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE

Suite à la création du poste de Rédacteur pour Marie-Pierre nous devons ajouter le cadre d'emploi des rédacteurs à notre délibération de 2016 où il était seulement prévu les adjoints administratifs au niveau du régime indemnitaire pour le service administratif.

Cela n'a aucune influence sur le montant des versements.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONCESSIONS FUNERAIRES

Suite aux questions sur les durées de concessions funéraires au cimetière, la commission vous propose les tarifs et durées suivants :

- 30 ans : 30 € le m2 (Villeboisiens)
50 € le m2 (hors Villebois-Lavalette)
- 50 ans : 60 € le m2 (Villeboisiens)
100 € le m2 (hors Villebois-Lavalette)

- Perpétuelles : 200 € le m2 (réservées aux Villeboisiens et aux résidents si décès à Villebois-Lavalette).

Les passes pieds de 15 cm qui séparent les tombes devront être habillés « en dur ».

Le règlement du cimetière sera mis à jour suivant les décisions prises.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Madame Marcelle MATHES 27 Rue Couturier à Forbach – 57600. Bien situé 43 Rue André Bouyer – surface au sol de 1 469 m2 : Cadastré AL N° 70 ; 226 & 229 – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 63 000.00 € à Madame et Monsieur TOFEKO BOKENDA – 6 Rue des Rampeaux-Maurice Petiot 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Guy MOREAUD – 6 Avenue de Lattre de Tassigny - 33400 TALENCE. Bien situé 2 Rue de la Croix de Quart – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE - surface au sol de 60 m2 : Cadastré AM N° 38 – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 25 500.00 € à Madame Sylvie PROVOST – Bâtiment Tour, Appt 143 - Rue René Pajot - 16000 ANGOULEME.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion, les deux prochains dossiers concernant des membres de sa famille. Madame Valade n'utilisera pas le pouvoir de Madame Nelly Vergez pour la même raison.

Vente d'un bien, appartenant à la famille ARNAUD – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Bien situé 5 Avenue de Maison Blanche – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE - surface au sol de 1 769 m2 : Cadastré AC N° 110 – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 74 500.00 € à Madame Edith VERGEZ et Monsieur Thierry BARDIN – 20 Bis Rue du Petit Mairat - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE.

Vote : Pour Contre 12 voix Abstention

Vente d'un bien, appartenant à Madame Claire DANIAU – 17 Rue Raymond Simard 16400 LA COURONNE. Bien situé Les Chaumes et les Boileaux – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE - surface au sol de 220 m2 : Cadastré ZD N° 43 – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 500.00 € à Madame Edith VERGEZ et Monsieur Thierry BARDIN – 20 Bis Rue du Petit Mairat - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE.

Vote : Pour Contre 12 voix Abstention

DIVERS

- Fondation 30 millions d'amis pour les animaux dans les cirques
- Abri bus.
- 16 décembre marché de Noël.

- Eclairage centre de secours/Zone Artisanale sera installé début 2019
- Vœux du Maire vendredi 11 janvier à 18 H 30
- Repas anciens le 27 janvier à 12 H
- Circuit des Remparts le 14 septembre 2019 à Villebois-Lavalette.
- Groupama vient maintenant tous les mercredis, il leur sera demandé une participation de 20 € mensuelle.
- Les travaux du pigeonnier sont pratiquement terminés.
- Concert pour Noël 2019.
- Un courrier sera envoyé à l'Association des Commerçants, des aides peuvent intervenir si des activités sont organisées.

La séance est levée à 20 H 10. **Prochaine réunion le 28 janvier 2019 à 18 H 30, en raison d'une réunion à la CDC le 14 janvier 2019.**